



Réunion : 9 avril 2026 à Varennes-Vauzelles (voie électronique)

Procès-verbal : N° 30

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents (voie électronique) : MM. BOLLE Christophe, COURTAUD Gilles, MONGIN Thierry, RAFFARD Pierre, ROUILLERE Christian.

Secrétaire de séance : Mme TENAILLE Anaïs

1 – STATUT DES ÉDUCATEURS

CONTROLE DE PRESENCE SUR LA FEUILLE DE MATCH DE L'EDUCATEUR DECLARE EN CHARGE DE L'EQUIPE

Journée 12 du 05/04/2026

AS GARCHIZY 2: Mr CASSIOT Julien – Absence non déclarée • Amende..... 30.00€

- Courriel du club de CLAMECY : la Commission prend note du changement de l'éducateur déclaré pour son équipe 2 évoluant en D1 et des documents inhérents à ce changement (demande de dérogation et déclaration du nouvel éducateur).
La Commission enregistre M. MARTIN Kévin comme éducateur déclaré pour CLAMECY 2 à compter de ce jour.

Le Président
Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

La Secrétaire de séance
Anaïs TENAILLE



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.